

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 21 mars 2022**  
~~~~~

**COMMUNE DE SAINT-SATURNIN-DE-LUCIAN - ATTRIBUTION D'UN FONDS
DE CONCOURS POUR LES COMMUNES DE MOINS DE 1 000 HABITANTS**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 21 mars 2022 à 17h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 10 mars 2022.

Étaient présents ou représentés

Mme Monique GIBERT, Mme Christine SANCHEZ, M. Henry MARTINEZ, M. Yannick VERNIERES, Mme Roxane MARC, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. David CABLAT, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. Xavier PEYRAUD, Mme Véronique NEIL, M. Anthony GARCIA, M. Jean-Pierre PUGENS, M. Olivier SERVEL, M. Pierre AMALOU, M. Ronny PONCE, Mme Nicole MORERE, M. Philippe SALASC, M. Jean-François SOTO, M. Daniel JAUDON, Mme Marie-Françoise NACHEZ, Mme Florence QUINONERO, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jean-Luc DARMANIN, Mme Martine BONNET, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Béatrice FERNANDO, M. Claude CARCELLER, Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Josette CUTANDA, M. Thibaut BARRAL, M. Christian VILOING, M. Marcel CHRISTOL, M. Philippe LASSALVY, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, Mme Martine LABEUR, M. Jean-Marc ISURE, M. José MARTINEZ - M. Jean-Philippe MORESMAU suppléant de M. Robert SIEGEL, M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Pascal THEVENIAUD suppléant de M. Gregory BRO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

Mme Chantal DUMAS à M. Henry MARTINEZ, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN à M. Philippe LASSALVY, M. Jean-Claude CROS à M. David CABLAT, M. Pascal DELIEUZE à Mme Jocelyne KUZNIAK.

Excusés

M. René GARRO.

Absents

M. Laurent ILLUMINATI, M. Nicolas ROUSSARD.

Quorum : 16	Présents : 41	Votants : 44	Pour : 44 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 1
Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur. VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V disposant qu'« Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés » ;

VU la délibération du Conseil communautaire n° 1870, en date du 18 février 2019, approuvant le Règlement d'intervention de la communauté de communes relatif à la mise en place d'un fonds de concours pour les équipements communaux d'intérêt général des communes de moins de 1 000 habitants ;

VU les délibérations successives n° 2002 du Conseil communautaire du 08 juillet 2019 et n° 2220 du Conseil communautaire du 24 février 2020 modifiant le règlement d'intervention de la communauté de communes relatif à la mise en place d'un fonds de concours pour les communes de moins de 1000 habitants ;

VU la réception de la demande de fonds de concours en date du 13 octobre 2021 formulée par la commune de Saint-Saturnin-de-Lucian pour le projet de réfection du city parc ;

VU l'avis du bureau communautaire en date du 7 mars ;

VU le plan de financement ci-annexé ;

CONSIDERANT que la commune de Saint-Saturnin-de-Lucian souhaite obtenir une subvention afin de financer les travaux de réfection du city parc, que dans ce cadre, un dossier de demande de fonds de concours a été remis à la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

CONSIDERANT que le dossier de demande est complet, conformément aux pièces demandées dans le règlement d'attribution des fonds de concours,

CONSIDERANT que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint à la demande,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés avec un ne prend pas part au vote,

- d'attribuer, sur présentation de facture(s) acquittée(s), un fonds de concours à la commune de Saint-Saturnin-de-Lucian en vue de participer au financement des travaux de réfection du city parc, à hauteur de 2 660 €,
- d'autoriser le Président à signer toutes les formalités utiles afférentes à ce dossier.

Transmission au Représentant de l'État
N° 2812
Publication le 22/03/2022
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 22/03/2022
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20220321-6329-DE-1-1

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

République française

Département de l'Hérault

COMMUNE DE SAINT SATURNIN DE LUCIAN

Séance du 23 septembre 2021

Membres en exercice :
11

Date de la convocation: 15/09/2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-trois septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Florence QUINONERO

Présents : 11

Présents : Florence QUINONERO, Monique VIALLA, Xavier BALAVOINE, Maxime PEREZ, Theo SIELVA, Pierre DELORME, Adrien BRIU, Joelle BOURRIER, Hugo AKROUT, Marie Therese SANCHEZ, Patrice SAMBAT

Votants: 11

Pour: 11

Contre: 0

Représentés:

Abstentions: 0

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance:

Objet: subvention CCVH - DE_2021_23

Madame le Maire de la commune de St Saturnin de Lucian présente au conseil municipal le dossier de demande de subvention concernant les travaux de réfection du city parc pour les enfants

Madame le Maire

- **indique** que le coût prévisionnel de ces travaux identifiés, a été évalué à la somme de 10 639.€42HT
- **informe** qu'une aide financière peut être apportée par la communauté de communes Vallée de l'Hérault au titre du fonds de concours pour les communes de moins de 1000 habitants et qu'il y aurait lieu de solliciter cette administration
- **précise** que la part communale sera inscrite au budget de la commune dès l'obtention de la subvention correspondante

Le conseil municipal

Où l'exposé de Madame le maire et après en avoir délibéré,

- **approuve** le dossier de demande de subvention, d'un montant de 10 639€42 HT, concernant les travaux de réfection du city parc pour enfants
- **sollicite** auprès de la CCVH, l'aide financière la plus élevée possible au titre du fonds de concours pour les communes de moins de 1000 habitants
- **décide** d'inscrire ce projet au budget communal, section investissement, d'un montant de
- 12 901€81 TTC



Donnée en copie à Madame le Maire, en ce qui concerne la rédaction et la signature des

documents administratifs pour mener à terme ce projet

Fait et délibéré le 23.09.2021
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire
Florence QUINONERO

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___





St Saturnin de Lucian le 13.10.2021

MAIRIE
de
SAINT-SATURNIN-DE-LUCIAN
34725

Tel : 04.67.96.61.63

Fax : 04.99.91.03.48

Email : mairie-de-saint-saturnin@wanadoo.fr

NOTICE EXPLICATIVE

La commune ne possède qu'un seul espace de jeux pour les enfants hors ce city parc est très abimé, revêtement inexistant ou détérioré, filet pare ballon fortement dégradé.... cet endroit devient dangereux et inutilisable. Le projet de la commune est donc de rénover cet endroit afin que les enfants du village petits et grands mais aussi les écoles puissent retrouver un lieu accueillant et sécurisé.

- Le montant de ces travaux soit 12 901€81 TTC est beaucoup trop lourd pour le budget communal ce qui nécessite une demande d'aide financière la plus élevée possible auprès de la CCVH au titre du fonds de concours pour les communes de moins de 1000 habitants.
- La commune s'engage à payer sur ses fonds propres le reste à charge.

Le Maire
Florence QUINONERO



COMMUNE DE SAINT SATURNIN DE LUCIAN

-
-
-
-
-

Réfection du city parc pour enfants

PLAN DE FINANCEMENT

Montant du projet HT : 10 639€42
TTC: 12 901€81

Subvention CCVH 6 000€00

Auto financement : sous total HT 4 639€42

Fait à St Saturnin de Lucian le 13.10.2021
Le Maire
QUINONERO Florence



Département de l'Hérault



MAIRIE
de
SAINT-SATURNIN-DE-LUCIAN
34725

Tel : 04.67.96.61.63

Fax : 04.99.91.03.48

Email : mairie-de-saint-saturnin@wanadoo.fr

ATTESTATION DE NON COMMENCEMENT

Je soussigné QUINONERO Florence Maire de la commune de Saint Saturnin de Lucian m'engage à ne pas commencer les travaux de réfection du city parc, avant que le dossier de demande de subvention au titre du fonds de concours pour les communes de moins de 1000 habitants, n'est reçu un avis favorable.

Fait à Saint Saturnin de Lucian
le 13.10.2021
QUINONERO Florence
Maire



Département de l'Hérault



MAIRIE
de
SAINT-SATURNIN-DE-LUCIAN
34725

Tel : 04.67.96.61.63

Fax : 04.99.91.03.48

Email : mairie-de-saint-saturnin@wanadoo.fr

PLANNING PREVISIONNEL DES TRAVAUX CHEMIN DES PLANTADES

DEBUT DES TRAVAUX : Mai 2022

FIN DES TRAVAUX : Juin 2022

Fait à Saint Saturnin de Lucian
le 13.10.21
Le Maire
QUINONERO Florence





{{Title}}



Surfacique divers

-  Piscine
-  Zone de communication
-  Numéro de voirie

Bâtiments

-  Dur
-  Léger
-  Parcelle







T. P. S. O.

Travaux Publics du Sud-Ouest
34120 LEZIGNAN-LA-CEBE
Tél : 04.67.90.40.00
Fax : 04.67.90.71.74

MAIRIE DE SAINT SATURNIN DE LUCIAN
"Aire de Jeux"
8 rues des Ecoles
34725 Saint Saturnin de Lucian

Date : 23 septembre 2021

Rédacteur : Yannick CHRISTOL y.christol@brajavesigne-tpso.fr
Devis N° : **YC,21,09,23,04** Tél : 06.11.57.16.84

Nature des Travaux : Réfection sol Aire de Jeux Saint Saturnin de Lucian

Ref	Désignations des prestations	Unité	Quantité	Prix U	Montant HT
1	Mise en place sol souple de couleur sous jeux a ressort epaisseur 3cm (zone existante)	m2	21,00	84,00	1 764,00 €
2	Mise en place sol souple de couleur hors zone de chute épaisseur 1cm	M2	59,00	75,00	4 425,00 €

Montant Total HT 6 189,00 €
T.V.A 20.00% 1 237,80 €
MONTANT TOTAL T.T.C 7 426,80 €

Offre valable 3 mois
Règlement : 50% à la commande, le solde à la livraison

En cas d'accord sur ce devis :
Merci de renvoyer le présent devis daté, signé et précédé des mentions
"BON POUR ACCORD" et "LU ET ACCEPTE"



Lionel CONORD
Ferronnerie et Travaux divers
34150 MONTPEYROUX
Tél: 06 74 85 71 81
Lionel.conord@gmail.com
N°Siret: 808 282 305 00016



DEVIS

Le : 04/10/2021

Client: MAIRIE DE SAINT SATURNIN
DE LUCIAN

34725 ST SATURNIN DE LUCIAN

DESCRIPTIF

MONTANT

Prestation de services: " REHAUSSE TUBE POUR FILET DU CITY PARK "

1°/ Préparation des 4 Tubes de 300/10cm et Manchons

2°/ Transport et pose sur place des 4 éléments

* Le tout posé " Brut "

Exonéré de TVA selon l'article 293 B du Cgi

Main d'oeuvre TOTAL HT 297,48€

Fournitures (Fer+consommable)
BAURES 193,99€

TOTAL TTC 491,47€

OBSERVATION:

un chèque de 193,99 € à BAURES
un chèque de 297,48 € à Mr CONORD Lionel

**Signature Client « Bon
pour accord »**